



assureur militant

CHALLENGE 2017 DE LA COMMUNE LA PLUS SPORTIVE DU DEPARTEMENT DU TARN

RÈGLEMENT

- Article 1 -

Le CDOS du Tarn organise, avec ses partenaires, le **Challenge de la Commune la plus sportive du Tarn**, afin d'en valoriser l'identité et la notoriété.

- Article 2 -

Le concours est ouvert à **deux catégories** :

- ✓ aux communes de 0 à 699 habitants
- ✓ aux communes de 700 à 2 499 habitants

La référence de population retenue est celle de l'**INSEE** au dernier recensement connu.

- Article 3 -

Le dossier de candidature est diffusé et adressé aux communes avec le règlement.

- Article 4 -

Le dossier de candidature doit être renvoyé au plus tard le 30 juin 2017 à :

CDOS du TARN

148 avenue Dembourg - 81 000 ALBI

ou à : tarn@franceolympique.com

- Article 5 -

Le jury sélectionnera les dossiers au cours du mois de septembre 2017 (3^{ème} trimestre)

- Article 6 -

Les communes lauréates se verront attribuer le label de **Commune la plus Sportive du Tarn**, qu'elles pourront utiliser officiellement, dans leur communication.

- Article 7 -

Le jury est composé de représentants :

- du Mouvement olympique et sportif,
- du Département du Tarn,
- de l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES)

Ses décisions sont sans appel.

- Article 8 -

La communication, la médiatisation et la remise officielle des trophées aura lieu au cours du dernier trimestre 2017.